

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1018

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

1018

J.A. 1000 Lausanne 1 29 novembre 1990

Hebdomadaire romand Vingt-huitième année

La corde

Donc la commission du National a clos, par un accord, ses délibérations sur la réforme des finances fédérales. Elle a retenu à son tour la TVA au taux de 6,2%; elle a donné son assentiment pour un allègement substantiel du droit de timbre réclamé par la place financière. Les divergences avec le Conseil des Etats sont faibles. C'est pesé, c'est enlevé.

Le choix du système d'imposition indirecte que connaissent la Communauté et l'AELE est une bonne chose. On s'étonnera toutefois qu'il ait fallu y contraindre le Conseil fédéral et plus particulièrement M. Stich.

Au niveau parlementaire, ce n'est pas un exploit en soi. Deux fois déjà, sous Georges-André Chevallaz, les Chambres avaient dit oui à la TVA. Mais cette fois-ci, l'enjeu n'est plus helvético-suisse seulement. De l'arrière-plan, l'Europe communautaire passe au premier plan.

Un nouvel échec ne serait donc plus perçu comme un bégaiement, mais comme une impuissance.

Avec *Entreprise romande*, nous nous étions placés dans cette perspective. L'échéance européenne, qui exige que l'obstacle soit franchi, impose un accord en profondeur entre les composantes politiques suisses. Le pire serait qu'une minorité soit invitée, par chantage, au nom de l'Europe, à refouler son opposition. Nous avons à titre de vérification, sans complaisance, procédé à l'exercice d'un consensus possible. Nos lecteurs en connaissent les termes (*voir DP n° 1006*). Comme l'introduction de la TVA représente un accroissement de la charge de tous les consommateurs, elle doit avoir pour compensation un allègement de la fiscalité directe (à nos yeux sur le bas du barème, ou sur les déductions familiales) et, comme les plus pauvres ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct, un geste social bien ciblé, notamment par le moyen de l'assurance-maladie, en est l'indispensable accompagnement.

Rien de tout cela dans le paquet qui a été ficelé. Certes, dès qu'il s'agit d'un nouvel impôt, et la TVA est perçue comme tel, chaque camp doit surmonter des réticences. La gauche a une vieille allergie aux impôts de consommation et la droite doit convaincre les corporations qui lui sont proches, artisanat, hôtellerie, métiers. Par exemple, l'hôtellerie fera valoir que, dans la comptabilité nationale, elle procure des devises comme l'industrie d'exportation. Mais alors que les exportateurs verront leur charge allégée par suppression de la taxe occulte, les hôteliers verront leur coût final augmenter.

On dit aussi que la gauche aurait obtenu l'assurance que l'impôt fédéral direct sur les sociétés sera modifié pour que les bénéficiaires soient frappés proportionnellement et non plus selon le système de l'intensité du rendement. Cet amendement alourdira la charge fiscale des banques.

Mais il n'en demeure pas moins que les consommateurs passeront à la caisse, sans contrepartie sociale, pour deux milliards supplémentaires qui allégeront d'autant l'industrie d'exportation et les clients des banques.

La prétendue neutralité de la réforme, selon laquelle on ne toucherait pas aux grandes masses, celle de l'impôt direct et celle de l'impôt indirect, est un leurre, qui dissimule un transfert socialement inéquitable.

On se demande comment le groupe socialiste peut l'accepter. Il est paradoxal qu'il attende dans le futur du rapprochement avec l'Europe des innovations significatives, alors que dans l'immédiat, au nom du consensus européen, il se laisse imposer une réforme rétrograde par rapport à tous ses combats antérieurs.

A quoi servent les lendemains qui chantent, si l'on sacrifie les exigences d'aujourd'hui.

Le pendu n'est pas la meilleure manière de tendre la corde.

AG